

Québec français



Le Petit Breton

Jean-Pierre Jouselin

Number 81, Winter 1991

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/44859ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Jouselin, J.-P. (1991). Le Petit Breton. *Québec français*, (81), 44–46.

ANALYSE DE MATÉRIEL

Jean-Pierre JOUSSELIN

Le Petit Breton

À partir des besoins du milieu il y avait de la place dans l'édition québécoise pour un dictionnaire qui s'adresse spécifiquement aux jeunes écoliers de 8 à 13 ans, en tenant compte des notions inscrites aux programmes des différentes disciplines du primaire et de la réalité culturelle du Québec¹.

Cette place, les éditions HRW ont tenté de la ravir. C'est pourquoi elles se sont adressées à des enseignants pour leur demander de définir leurs besoins, qui concernent à la fois les mots à traiter et la façon dont ceux-ci doivent l'être. C'est là une initiative peu usuelle mais heureuse qu'il convient de saluer.

Le Petit Breton répond effectivement à de nombreux besoins pédagogiques et il est bâti comme devrait être bâti tout dictionnaire scolaire qui doit, bien entendu, présenter une nomenclature mais aussi favoriser l'apprentissage de la langue.

La présentation et le traitement des mots

Aussi, pour ne pas dérouter les jeunes élèves, les mots à l'adresse (environ 25 000) sont présentés en minuscules et les différents sens sont groupés sous des entrées homographes quand ils renvoient à des réalités bien distinctes. On trouvera donc deux adjectifs «commun», l'un regroupant les sens gravitant autour de la notion de pluralité, «salle commune, travail commun, bien commun», l'autre autour de la notion de banalité, «pierre commune, manières communes»². De la même façon les trois entrées du verbe «affecter», les quatre du nom «croûte» et les cinq de «crochet» sont là pour faciliter la consultation.

Synonymes et antonymes figurent en bonne place. Les élèves éprouvent de la difficulté à fournir un synonyme qui convient au contexte et ont du mal à admettre qu'un synonyme ne puisse remplacer un mot dans tous ses emplois. La disposition adoptée par le dictionnaire qui sépare nettement les synonymes propres à chacun des sens devrait

les aider à faire leur choix. Le réseau des antonymes paraît aussi fourni que celui des synonymes. C'est une bonne chose, car bien souvent l'enfant a besoin de situer une notion à l'aide de son contraire pour bien la saisir.

Les mots d'une même famille sont signalés. C'est un avantage que beaucoup apprécieront. Chacun des mots est renvoyé à un chef de file qui contient en fin d'article la liste des membres. Pouvoir passer de «dieu» à «divin», de «libre» à «liberté» et «librement» et de «beau» à «beauté», «embellir» à «embellissement» est une nécessité si l'on veut que la consultation du dictionnaire puisse servir à l'acquisition et à la structuration du vocabulaire³.

Autre avantage appréciable, toujours d'un point de vue pédagogique, les nombreuses remarques concernant l'orthographe («aiguïser» : ne pas oublier le *u* après le *g*) la prononciation («album» : les lettres *um* se prononcent *omm*) et l'homonymie («saut» : «sceau», «sot», «seau»). Elles n'auraient peut-être pas toutes leur place dans un dic-

tionnaire d'usage destiné au grand public, mais leur présence est tout à fait justifiée dans un dictionnaire scolaire dont la visée est normative.

Enfin, dernier avantage, *le Petit Breton* traite abondamment du vocabulaire propre au Québec en introduisant plusieurs centaines de québécismes⁴. Ce sont les mots et les expressions que l'on peut entendre quotidiennement dans les classes, les couloirs et les cours de récréation. Il s'agit du vocabulaire le plus courant que les enfants de huit à treize ans connaissent parfaitement et il est normal que ce vocabulaire soit traité dans un ouvrage qui leur est destiné et qui doit leur permettre de le situer par rapport à la norme écrite. De même les recommandations de l'Office de la langue française en ce qui concerne la forme féminine des mots ou encore le remplacement de certains anglicismes y figurent en bonne place.

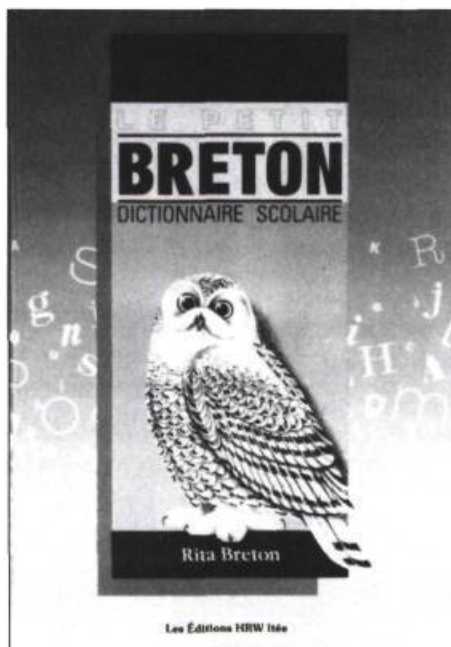
Le Petit Breton est donc un dictionnaire bien conçu et qui tient compte de la réalité nord-américaine. Mais il contient des imperfections et une vision du vocabulaire québécois qui font que l'on ne peut se fier aveuglément à son contenu.

Les imperfections de l'outil

Les imperfections, qui sont peut-être le fruit d'une mise en marché trop hâtive, concernent de nombreux aspects. Ce sont des fautes d'impression, par exemple à l'article «chronologiquement» où l'on parle des «œuvres de Marielle Ferron» pour «Marcelle» ou encore à l'article «concis» où la féminisation du nom de la profession n'a pas entraîné l'accord grammatical : «l'annonceuse doit être concis (*sic*)».

Ce sont des sens ou des mots vieilliss dont le maintien n'est guère justifiable. «Bouquiner» au sens de «chercher des livres d'occasion» est sorti de l'usage de même que «cliques» qui désignaient les «jambes» dans certaines régions, ou encore «fagoter» dans le sens de «faire des fagots».

Ce sont des règles mal formulées



comme celle censée distinguer les homophones «sans» et «s'en» que l'on trouve à l'entrée «en» où il est dit que «s'en se place devant un verbe et sans peut être remplacé par privé de», mais où il n'est pas dit qu'il faut utiliser les deux critères simultanément si l'on veut écrire correctement : «Il part sans dire un mot» où sans est placé devant un verbe.

Ce sont des définitions confuses, pour ne pas dire plus, telle celle de «arabe» : «Personne qui est de l'Arabie ou d'un autre pays musulman». Les Pakistanais, les Afghans, les Iraniens seraient-ils devenus arabes à leur corps défendant ? Ce sont enfin des exemples qui contredisent les définitions ; celui qui illustre «embrocher» se lit ainsi : «Nous avons embroché deux porcelets pour le méchoui». Pourtant «méchoui» est bien défini comme un «mouton rôti à la broche sur un feu de bois».

L'indication de l'origine des mots paraît quelque peu aberrante. Seuls sont notés les emprunts aux langues étrangères⁵, mais avec quelle incohérence ! «Alcool», «algèbre», «algorithme» sont identifiés comme venant de l'arabe, mais pas «alambic», «almanach», «amiral». L'origine espagnole de «alpaga» est notée mais pas celle de «anchois». On passe sous silence l'origine italienne de «agrumes», «alarme», «alerte», «alto», «ambassade», «buffle», «canon» pour ne signaler que celle de «brigade», «brigand», «cavalcade». Pourtant l'italien est la langue qui, après l'anglais, a fourni le plus de mots au français.

En ce qui concerne les langues parlées sur le continent américain on note que «achigan» vient d'une langue amérindienne, «anorak» de l'inuit et «acajou» du tupi⁶ mais on ne dit rien de «ananas» et «agouti» qui viennent du tupi guarani⁶.

Et puis que veut-on montrer aux élèves ? Ces indications éparpillées les aideront-elles à mieux maîtriser l'emploi des mots ? L'histoire du vocabulaire a ses vertus. Mais est-il nécessaire de mettre l'élève à son école dès le second cycle du primaire ? La brièveté

de l'indication d'origine ne permet pas de montrer le cheminement des mots. Ainsi «alpaga» vient d'une langue amérindienne, le quichua. L'espagnol a servi d'intermédiaire. Les mots arabes ne sont pas tous passés directement en français. «Algèbre», «algorithme», «almanach» y sont entrés par le truchement du latin médiéval et «alambic» par celui de l'espagnol. La prudence commanderait d'effacer toute référence à l'origine des mots faute de pouvoir en traiter convenablement.

Dans un autre ordre d'idées, la chasse aux stéréotypes doit-elle mener à illustrer «casseur, euse, personne qui, au cours d'une manifestation, endommage des biens publics ou privés» par l'emploi d'un exemple au féminin : «Les casseuses appréhendées ont été mises à l'amende» ? Est-il vraiment nécessaire de parler d'une juge *corrompue*, de «criminelles accusées de tentative de corruption policière», de personnes de sexe féminin *fanatiquement* dévouées à leur chef, de «syndiquées (qui) *conspuent* leur patron» ou de «*tueuse*... masquée». Il semble que seul l'aspect comptable ait été pris en considération et qu'à chaque exemple négatif au masculin devait correspondre un exemple au féminin.

Le traitement du lexique québécois

Le vocabulaire québécois est amplement traité compte tenu des dimensions de l'ouvrage. Mais on a affaire à deux sortes de traitement selon que le mot (ou le sens dans lequel il est employé) est accepté ou non. Il y a d'abord ceux qui sont inscrits à l'adresse et normalement définis, avec phrase exemple, synonymes et antonymes. La définition est précédée de la mention «Au Canada» ou «Au Québec». Ce sont les mots qui sont acceptés parce que leur choix semble conforme aux principes exposés dans l'*Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécois* publié par l'Office de la langue française en 1985. «Aréna», «beigne», «brunante», «catalogue», «cégep», «coqueron» sont de ceux-là.

Et il y a les autres qui figurent aussi à la nomenclature mais qui ne sont nullement définis ou mis en contexte. Ils sont suivis d'un renvoi à la section anglicismes et canadianismes «où est indiquée la forme correcte»⁸. Ce sont des mots comme «abrier», «achaler», «bebite», «caucus», «clairer», «chum», «clutch», etc. À ces mots condamnés il faut ajouter tous ceux qui ont pris ici un sens différent de celui qu'ils ont en «français universel»⁸. Ils sont suivis d'une mise en garde du genre : «Accoter, n'a pas le sens de vivre avec une personne sans être marié», «Balayeuse, n'a pas le sens de aspirateur», «Barrer, n'a pas le sens de fermer à clé». Les deux tiers environ des québécois inclus dans le *Petit Breton* sont ainsi mis au ban de la bienséance langagière.

Ce rejet s'appuie sur l'*Énoncé de politique relative aux québécois*. Or cet énoncé concerne exclusivement «la communication institutionnelle ou officielle ... dans le registre soutenu de la langue française au Québec»⁹. Les élèves seraient-ils donc tous tenus de s'exprimer uniquement dans le registre soutenu ? Cela s'entend si l'on rédige un texte d'opinion, un mode d'emploi, une lettre circulaire à l'usage du public. Mais lorsque l'on écrit les dialogues d'un récit d'aventures, d'un conte, d'une nouvelle, lorsque l'on raconte ses vacances à des amis, une langue plus familière n'a-t-elle pas sa place ? Et il faut entendre «familier» dans le sens où le définit le *Petit Robert*, c'est-à-dire «d'un usage parlé et même écrit de la langue quotidienne ... qui ne s'emploierait pas dans les circonstances solennelles»¹⁰ et qui exclut toute vulgarité, obscénité et argot propre à des milieux restreints.

Plutôt que de condamner des québécois sans explication, ne vaudrait-il pas mieux les décrire comme les autres mots et préciser les registres d'emploi qui sont les leurs, soutenu, courant, familier, très familier, rural, vieilli, etc. «Abrier» est dans l'usage au Québec. Le mot n'est ni vulgaire ni familier, ni recherché. Il est vrai que l'on peut le considérer comme un archaïsme, c'est-à-dire comme «une forme lexicale ancienne, originaire de France, disparue ou en

voie de disparition dans le français contemporain, mais encore en usage au Québec et dans certaines régions de la francophonie¹¹. Est-ce une raison pour le bannir de l'usage scolaire ? C'est un mot que l'on entend couramment, prononcé par des personnes qui sont loin d'être incultes, et qui n'éprouvent pas le besoin de s'excuser pour l'avoir employé. Tout au plus concèdera-t-on qu'on ne le voit plus guère écrit.

«Achaler» est courant, mais familier de même que «bebite». «Caucus», qui vient de l'anglais, appartient au vocabulaire politique ; employé hors d'un contexte politique le mot est familier. «Clairer» et «clutch» sont des anglicismes. Ils devraient être traités eux aussi à l'ordre alphabétique tout en étant suivis des termes propres à les remplacer dans chacun de leurs sens.

Par ailleurs, identifier les canadianismes ne va pas sans problème¹². La distinction «entre ce qui appartient au français universel et ce qui est propre au parler du Québec et du Canada»¹³ n'est pas toujours aisée. «Bec», au sens de baiser est utilisé au Canada, en Suisse, en Belgique et dans le Nord de la France. «Déjeuner», repas du matin, est connu dans ces mêmes régions ; pourquoi est-il suivi de la mention : «Au Canada et dans certaines autres régions de la francophonie» alors que «bec» ne comporte aucune indication ? L'expression «donner un bec» serait-elle plus universelle ? «Acériculture» et ses dérivés «acériculteur» et «acéricole» ne figurent ni dans *le Petit Robert*, ni dans *le Petit Larousse illustré* ; «averse de neige» est dans le même cas. Quels critères a-t-on appliqués pour décider qu'ils appartiennent au «français universel» ? Est-ce en vertu de recommandations de commissions de terminologie ? Quant aux expressions suivantes : «Affaires extérieures», «borne d'incendie», «camp de bûcheron», «carré au chocolat», «centre d'accueil», «centre de services sociaux», «commissaire d'école», est-ce par oubli qu'elles ne sont pas signalées comme canadianismes ? Et que penser du cas de «code postal» identifié comme canadianisme alors que l'expression figure dans *le Petit Larousse illustré* de 1990 sans mention ?

Une sévérité injustifiée

Finalement *le Petit Breton* est un ouvrage irritant parce que, tout en offrant des solutions acceptables sur le plan pédagogique et en rendant incontestablement compte de notre réalité culturelle, il pose sur le vocabulaire québécois un regard beaucoup trop sévère. On peut mesurer cette sévérité en constatant avec quelle indulgente sympathie il accueille le vocabulaire français qui n'appartient pas au registre soutenu. «Capote anglaise» qui est un synonyme familier de «condom» est noté sans marque d'usage comme si en France on l'utilisait en toute circonstance. «Clopinettes» (Avoir des clopinettes) est accueilli sans restriction. «Cassé» au sens de «sans un sou» est rejeté au profit de son équivalent familier «fauché». On peut se demander ce que font «bécane» (bicyclette), «mornifle» (gifle) et «croulant» (personne d'âge mûr) dans la nomenclature alors que l'on ne tolère pas «gratifier» ou «bolé». Mais la mesure est comble avec «clapet» (ferme ton clapet), «ciboulot» (ne rien avoir dans le ciboulot) et «foutre» (foutre une gifle, foutre le camp, ne rien foutre). Quel vocabulaire ! Et l'on veut que les petits Québécois s'expriment en un langage châtié. Le parti pris normatif, justifié dans un ouvrage scolaire, ne doit pas faire que l'on soit aussi injuste avec le vocabulaire québécois et qu'on le maltraite autant. Souhaitons que la maison HRW rectifie le tir au plus vite et donne une vision des mots usités au Québec plus conforme à la réalité ●

1. Les ouvrages qui s'adressent à cette clientèle sont des adaptations de dictionnaires conçus ailleurs.

2. Cette pratique a été systématiquement utilisée, peut-être pour la première fois, par le *Dictionnaire du français contemporain* (DFC, Larousse) et depuis lors reprise par le *Lexis* (Larousse) et quelques dictionnaires à l'usage des écoliers.

3. À ce type de regroupement que propose la famille lexicale, unie par une communauté de forme et de sens, il conviendrait d'ajouter, dans une visée didactique, le regroupement des mots liés par une communauté de sens au niveau de

la définition. Il serait bon, me semble-t-il, que de «œil» l'élève soit renvoyé à «oculaire» et à «ophtalmologie», de «aveugle» à «cécité», de «dimanche» à «dominical» par un signe différent de celui de la famille de mots.

4. Il y en a 300 dans les cinq premières lettres de l'alphabet (533 pages sur 1392). Si les québécoisismes sont uniformément répartis dans l'ouvrage, il y en aurait donc à peu près 800. C'est l'ouvrage destiné aux élèves du primaire qui en contient le plus.

5. Traditionnellement on ne considère pas l'emprunt au latin, y compris au latin médiéval, comme un emprunt à une langue étrangère. Aussi est-il curieux de voir que l'indication de l'origine latine est relevée pour «alea», «alias», «alibi», «alinéa», «angelus», etc., alors que la présentation du dictionnaire p. V parle bien de «emprunt à une langue étrangère».

6. Le tupi est une langue apparentée au guarani. Ces langues sont parlées par des populations indiennes du Brésil et du Paraguay.

7. L'agouti est un petit mammifère rongeur des Antilles et de l'Amérique du Sud, de la taille d'un lièvre.

8. Présentation du dictionnaire, p. V.

9. «Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécoisismes», *Répertoires des avis linguistiques et terminologiques*, 3^e éd., Québec, 1990, p. 171.

10. *Le Petit Robert 1, Dictionnaires le Robert*, Paris, 1990, p. XXVI.

11. «Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécoisismes», *op. cit.*, p. 176.

12. Cf. Claude Poirier, «Les québécoisismes dans les dictionnaires : marqués ou non marqués ?», *Québec français*, n° 79, automne 1990, p. 90.

13. *Le Petit Breton*, «Présentation du dictionnaire», p. V.